

Manifeste pour un plan d'adaptation de la faune sauvage au réchauffement climatique



Le dérèglement climatique n'est plus une menace lointaine : il transforme profondément nos écosystèmes. Si les plans d'adaptation actuels se concentrent légitimement sur les infrastructures humaines et l'agriculture, la faune sauvage reste la grande oubliée des politiques publiques.

Face au stress hydrique, aux canicules à répétition et à l'effondrement des ressources, les animaux sauvages n'ont d'autre choix que de s'adapter à un rythme de plus en plus soutenu, ou de mourir. Le drame récent de Lavans-lès-Saint-Claude, où sept renards ont péri noyés en cherchant simplement à s'abreuver, illustre l'urgence d'agir. Ce type de situations n'est d'ailleurs pas qu'isolé à la France et peut concerner bon nombre d'autres d'espèces, y compris protégés comme des ours bruns marsicains en Italie ou des lynx ibériques en Espagne...

Le **Pôle Grands Prédateurs** appelle à la mise en place immédiate d'un plan national d'adaptation axé sur **5 points prioritaires** pour garantir un avenir à la faune sauvage :

1. Sécuriser les infrastructures anthropiques face au stress hydrique

Le manque d'eau pousse les animaux à s'approcher des installations humaines. Les bassins de rétention, réserves d'incendie, canaux ... se transforment en pièges mortels en raison de leurs parois lisses et abruptes.

- **L'action prioritaire** : Rendre obligatoire par la loi l'installation de dispositifs anti-noyade (rampes d'échappement, pentes douces texturées, échelles à faune) sur l'intégralité des infrastructures de stockage d'eau existantes et futures.

2. Sanctuariser et restaurer l'accès naturel à l'eau

L'assèchement des cours d'eau et des zones humides prive la faune de ses points d'abreuvement traditionnels, créant une crise de survie pour l'ensemble de la chaîne trophique, des insectes aux grands prédateurs.

- **L'action prioritaire** : Développer l'usage de la procédure de DUP « Déclaration d'Utilité Publique » pour les projets de restauration de cours d'eau, zones humides et réseau de mares forestières afin de s'affranchir de blocages ponctuels de quelques propriétaires et exploitants.

3. Garantir la libre circulation pour la migration climatique

Pour fuir la chaleur et trouver des ressources, les espèces vont migrer de plus en plus, que ce soit vers le nord ou en altitude (migration altitudinale). Les clôtures, routes et infrastructures fragmentent leurs habitats et les condamnent au piège climatique.

- **L'action prioritaire** : Renforcer drastiquement la Trame Verte et Bleue, démanteler les clôtures de chasse étanches et multiplier les écoducs (passages à faune) sur les axes routiers majeurs pour permettre le déplacement vital des populations animales.

4. Adapter la gestion de la biodiversité aux crises climatiques aiguës

Le cadre réglementaire actuel de gestion des espèces (périodes de chasse, classements des espèces dites "nuisibles" ou ESOD) ne prend pas en compte la vulnérabilité extrême des animaux lors des pics de canicule ou de sécheresse prolongée, ainsi que les conséquences en cascade.

- **L'action prioritaire** : Instaurer des trêves immédiates et automatiques de toute pression de chasse dès le déclenchement des alertes sécheresse ou canicule par Météo-France, afin de ne pas fragiliser des populations déjà en détresse vitale. Et au-delà des seuls étés, mettre en place des moratoires cynégétiques par un consortium d'experts indépendants.

5. Intégrer la faune sauvage dans les politiques de santé globale (*One Health*)

Le réchauffement climatique modifie les aires de répartition de développement des maladies et de la propagation des tiques, tout en affaiblissant le système immunitaire des animaux sauvages par la malnutrition et la déshydratation. La santé de la faune est le premier rempart de la santé humaine.

- **L'action prioritaire** : Créer un fonds de recherche et de surveillance éco-épidémiologique associant différents acteurs comme les parcs naturels, l'OFB et les associations de terrain, pour anticiper les zoonoses et protéger la faune sauvage comme les grands prédateurs, clés de voûte de la régulation sanitaire des écosystèmes.

L'eau et l'accessibilité à un écosystème sain et « nourricier » ne sont pas des privilèges humains, ce sont des droits fondamentaux pour tout le vivant. Adapter notre pays au réchauffement climatique sans y inclure la faune sauvage est une erreur écologique majeure. Il faut que la France prenne ses responsabilités sans tarder sur le sujet !

Contacts presse :

Mickaël Paul - Co-président du PGP :

07 77 23 85 97

Mail PGP :

contact@polegrandspredateurs.org



www.polegrandspredateurs.org



Pôle Grands Prédateurs



@polegrandspredateurs